



**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 3 décembre 2018, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

La dérogation mineure vise à rendre conforme la hauteur d'une résidence unifamiliale de 2 étages et demi, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant la grille des usages et normes de la zone AF-1 qui stipule que la hauteur maximale d'une résidence est de 2 étages.

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Adresse : 163, route 237 Sud  
Lot no. 5 897 940 du cadastre du Québec

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

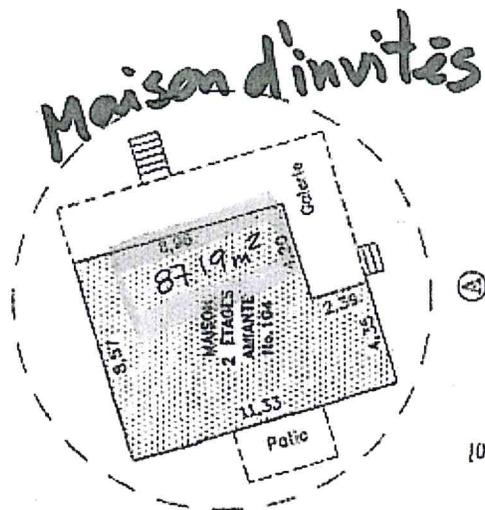
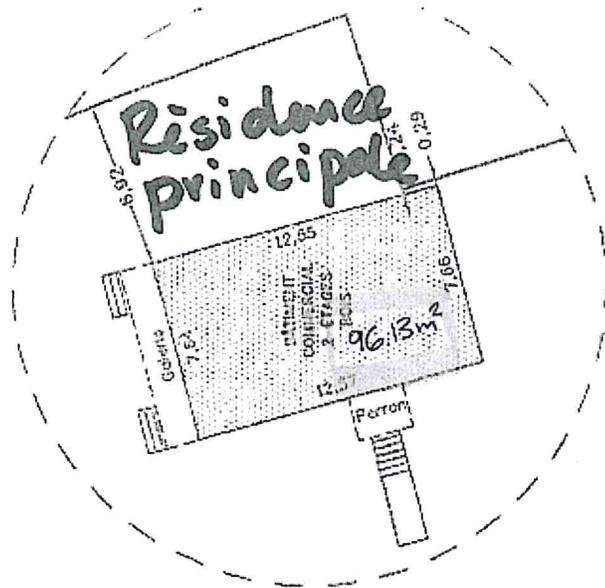
**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS DE  
NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.**

Anne Pouleur  
Directrice Générale  
Secrétaire-trésorière

---

---

# 163 ROUTE 237 SUD



④  
AGRANDISSEMENT  
Echelle: 1:250

10.4

